

Conditions générales de vente

Réservation

Votre demande de réservation doit être adressée à la Résidence RACHEL. Cette réservation ne deviendra définitive qu'après versement d'un acompte représentant 25 % du montant du séjour choisi. Le versement de cet acompte devra intervenir dans les huit jours qui suivent la confirmation de la réservation, tout retard dans le règlement de cet acompte pouvant entraîner l'annulation de cette réservation.

Le règlement du solde de votre séjour est dû un mois avant le début de celui-ci, mais ne peut excéder le coût de quatre semaines de séjour.

Prix

Les tarifs demi-pension et pension sont calculés sur une semaine de manière forfaitaire, et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement partiel si un ou plusieurs repas ne sont pas consommés au cours du séjour.

Conditions d'annulation

Il sera retenu dans le cas d'une annulation intervenant :

- plus de 42 jours avant le début du séjour, une somme forfaitaire de 40 € par dossier,
- entre le 42^{ème} jour et le 30^{ème} jour, 25% du montant du séjour,
- entre le 29^{ème} jour et le 15^{ème} jour, 50% du montant du séjour,
- à moins de 15 jours, 100 % du montant du séjour.

Ces conditions s'appliquent quel que soit le motif de l'annulation, et celle-ci devra être confirmée par courrier adressé à la Résidence RACHEL.

Afin d'éviter ces retenues, nous vous conseillons vivement de souscrire l'assurance annulation contractée auprès de INTER PARTNER ASSISTANCE (voir conditions ci-dessous). La prime d'assurance n'est jamais remboursée.

Assurances

La Résidence RACHEL a choisi INTER PARTNER ASSISTANCE pour :

- l'assurance frais d'annulation (convention 0800097*1) qui est facturée à un tarif préférentiel de 2,8 % du montant de votre séjour.

La notice des conditions générales des contrats souscrits par la Résidence RACHEL auprès de INTER PARTNER ASSISTANCE vous est adressée sur simple demande lors de votre réservation.